



**Association  
Intercommunale  
des Eaux du Mormont**

Aux propriétaires fonciers des  
communes de  
Eclépens, Ferreyres, La Sarraz,  
Orny et Pommaples

---

La Sarraz, décembre 2019

### **Devoir d'information des distributeurs d'eau potable**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'ordonnance fédérale sur les denrées alimentaires (Art. 275d de l'ODAI), tout distributeur d'eau potable doit informer les consommateurs au sujet de la qualité de l'eau distribuée.

Pour ce qui concerne notre réseau, vous recevez systématiquement **une fiche d'information (voir au verso)** avec la facture de fin d'année. Si vos locaux sont occupés par des locataires, il vous incombe ensuite de leur transmettre ces données, ce dont nous vous remercions par avance.

En restant à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

Le Comité de Direction

# Devoir d'information des distributeurs d'eau potable – 2019 - Réseau AIEM

Provenance de l'eau	Traitement de l'eau
Eau de source (La Cressonnière, La Sarraz)	Désinfection par UV
Nappe phréatique (Puits de Cinq-Sous, Eclépens)	Non traitée

## Analyses d'eau de boisson

Les analyses sont destinées à garantir une qualité optimale de l'eau potable pour que cette dernière puisse être utilisée sans danger pour la santé. Elles permettent de contrôler que les normes sanitaires en vigueur soient respectées jusqu'au robinet du consommateur. **La responsabilité du distributeur ne comprend pas le réseau d'eau chaude.**

Il existe deux catégories d'analyses :

## Analyses microbiologiques

Les analyses microbiologiques s'intéressent à la contamination de l'eau par des micro-organismes (bactéries, virus, protozoaires, etc.). Certains, d'origine naturelle (sol, eau), comme les germes aérobies mésophiles, sont sans danger pour l'homme et sont tolérés dans une certaine mesure. D'autres, comme les *Escherichia coli* et les entérocoques sont des indicateurs d'une contamination par des matières fécales humaines ou animales (épandage de purin, eaux usées, etc.).

Prélèvements en 2019

**Eclépens** : puits Cinq-Sous, fontaine face maison commune, déchetterie WC, chambres CRIDEC / **La Sarraz** : sources Cressonnière, fontaines hôpital St-Loup, Grand-Rue et rte de Dizy / **Orny** : administration communale WC, fontaine-bassin 1966 / **Ferreyres** : fontaine place de jeux, buanderie maison de commune / **Pompaples** : fontaine Sordettes, Source La Vaux

	Valeurs des échantillons	Limite légale autorisée
Germes aérobies	0 à 544*UFC/ml	300 UFC/ml
<i>Escherichia coli</i>	0	0 UFC/ 100 ml
Entérocoques	0	0 UFC/ 100 ml

\* manque d'hygiène lors de la prise d'échantillon ou de renouvellement de l'eau (stagnation), le chimiste n'a pas demandé un deuxième échantillon.

## Analyses chimiques

Les analyses chimiques s'intéressent à la composition naturelle de l'eau et à ses équilibres (dureté, sels minéraux, oxygène dissous), ainsi qu'aux substances indésirables (fer, cuivre,...) ou toxiques (plomb, cadmium,...).

Prélèvements en 2019

**Eclépens** : puits Cinq-Sous, fontaine face maison commune / **La Sarraz** : hôpital St-Loup (local technique), fontaine rte de Dizy / **Orny** : fontaine-bassin 1966 / **Ferreyres** : buanderie maison de commune / **Pompaples** : fontaine face au Denner

	Unité	Valeurs des échantillons	Norme	Eau plutôt dure à dure
Dureté totale	°F	25.0 à 30.4	Min. 10.0	
Nitrate	Mg/L	6.8 ± 0.7 mg/L à 17.4 ± 1.7 mg/L	Max. 40.0 mg/L	

est considérée comme eau :

douce - de 15 °F - moyenne de 15 à 25 °F - assez dure de 25 à 32 °F - dure de 32 à 40 - très dure + de 40 °F

La valeur de dureté dont il faut tenir compte en cas d'installation d'un appareil ménager se situe entre 26-40 °F

**Tous les échantillons, sauf un, prélevés sur le réseau de distribution au cours de l'année 2019 ont répondu aux exigences légales pour les paramètres chimiques et microbiologiques analysés (le détail des analyses peut être consulté sur le site de l'AIEM).**

Pour toute information complémentaire, personne de contact :

Franco Cetrangolo, municipal à Eclépens

079 / 793 29 47

Président de l'AIEM

Responsable de la qualité de l'eau